

Schéma territorial des services aux familles en Côtes d'Armor Accueil de la petite enfance et soutien à la parentalité 2014 – 2017

Synthèse

Préambule

Les inégalités d'accès aux services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité s'expliquent en partie par une coordination insuffisante entre les collectivités territoriales et institutions concernées. Ainsi, selon les départements, le nombre de places d'accueil du jeune enfant disponibles varie de 9 à 86 pour 100 enfants âgés de moins de trois ans, et l'offre de médiation familiale varie du simple au triple à nombre de divorces équivalent. Ces inégalités départementales se doublent d'inégalités infra-départementales tout autant significatives.

Le Gouvernement souhaite impulser une dynamique partenariale afin de créer de nouvelles places d'accueil et développer des actions de soutien à la parentalité. Pour donner à cette politique prioritaire le cadre d'action qui lui fait défaut, le Comité Interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP) a arrêté le 17 juillet 2013 les grands axes de la réforme de la gouvernance de la petite enfance et de la parentalité.

La coopération entre l'ensemble des acteurs est renforcée par l'élaboration concertée d'un schéma territorial des services aux familles. Pour préparer la mise en place de cette nouvelle organisation, le dispositif est préfiguré dans 18 départements dont les Côtes d'Armor.

Nos valeurs en Côtes d'Armor

Les objectifs et actions prévus dans le schéma territorial des services aux familles visent au développement et à l'épanouissement de tous les enfants costarmoricains, ainsi qu'à l'accompagnement des parents dans leur fonction éducative.

Aujourd'hui, les politiques menées en matière d'accueil du petit enfant par les différentes institutions offrent un service conséquent aux familles, avec un taux de couverture moyen de 75 places pour 100 enfants. Cependant, les préoccupations des partenaires se situent :

- sur le développement qualitatif et la plus-value éducative apportée aux publics rencontrant des situations de vulnérabilité,
- sur le ré-équilibre infra-départemental de l'offre petite enfance et son accessibilité pour les familles.

En matière de soutien à la parentalité, les Côtes d'Armor se caractérisent par la dynamique engagée au sein du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents – Reaap - et par une offre diversifiée. L'enjeu se situe dans l'accès des familles à cette offre.

Les acteurs départementaux

Les travaux sont conduits sous l'égide du préfet de département. Le Président du Conseil général, la Présidente et le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales sont associés au co-pilotage. Se sont joints aux travaux au sein du comité de préfiguration : la Direction départementale de la cohésion sociale, l'Education nationale, l'Association des maires de France, la Mutualité sociale agricole, la Caisse maritime d'allocations familiales, l'Union départementale des associations familiales, Familles rurales, l'Association des familles d'accueil et assistantes maternelles, la Fédération des particuliers employeurs. L'animation, le suivi et le secrétariat sont assurés par la Caf.

Les instances

Le comité départemental de préfiguration préfigure la future commission départementale des services aux familles dont la composition et les missions seront déterminées par la loi. Il définit les orientations stratégiques, il est garant de l'articulation et de la cohérence des politiques locales dans le respect des champs d'intervention des institutions et partenaires locaux.

Un comité de pilotage assure la maîtrise d'ouvrage, il évalue et valide les actions proposées par les comités techniques. Une première étape de diagnostic et de réflexion au cours du 1^{er} semestre 2014 a permis de définir cinq orientations stratégiques, déclinées en quinze objectifs.

A chacun de ces objectifs correspond un comité technique, qui sera en charge si besoin de préciser le diagnostic et d'établir des fiches actions. Ces comités techniques sont composés de représentants des institutions départementales et élargis à des acteurs locaux. L'avancée et l'ampleur des travaux à conduire est variable selon les thèmes.

Cinq orientations stratégiques

1^{ère} orientation : Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuel que collectif

Soutenir le développement d'une offre d'accueil diversifiée afin que les familles puissent avoir le choix du mode d'accueil (individuel ou collectif) et favoriser l'accessibilité géographique aux modes d'accueil

2^{ème} orientation : Répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier lorsqu'elles rencontrent des situations de vulnérabilité

- Renforcer l'accès des familles aux revenus les plus modestes aux différents modes d'accueil
- Renforcer l'accès des familles en insertion professionnelle et formation aux différents modes d'accueil
- Développer l'accueil des jeunes enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil collectif et chez les assistantes maternelles
- Proposer une offre d'accueil en proximité pour les familles en emploi atypique

Pour répondre aux enjeux des orientations 1 et 2, le comité de préfiguration a établi une cartographie selon la typologie des territoires. Pour certains, les besoins appellent un développement quantitatif des places d'accueil, pour d'autres, c'est la question de l'accessibilité géographique ou des publics spécifiques qui se pose.

3^{ème} orientation : Réduire les inégalités éducatives pour les enfants des familles vulnérables

- Favoriser l'accès aux modes d'accueil comme lieux de socialisation et de développement de l'enfant
- Favoriser les passerelles entre les divers modes d'accueil ; entre les modes d'accueil et l'école
- Lever les freins de l'accès à l'école pour les enfants de familles vulnérables et permettre une scolarisation précoce dans des territoires définis comme prioritaires

L'enjeu est de garantir une socialisation anticipée et progressive quel que soit le lieu de vie et l'environnement du jeune enfant avant sa scolarisation. Des réponses sont à développer là où résident des publics ayant des besoins spécifiques.

4^{ème} orientation : Améliorer progressivement le maillage du territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité

- Favoriser l'accès des familles aux actions de soutien à la parentalité
- Faire connaître les lieux ressources pour les parents et les développer dans les zones non couvertes
- Promouvoir les services de médiation familiale et le dispositif de garanties contre les impayés de pensions alimentaires
- Préserver les liens familiaux au-delà des conflits intra-familiaux par d'autres offres de services
- Favoriser le lien parents-école

L'enjeu principal est l'accès des familles à l'offre en matière de parentalité, ce qui demande à gagner en lisibilité.

5^{ème} orientation : Développer l'information des familles et des acteurs locaux en matière d'accueil du jeune enfant et d'accompagnement à la parentalité

- Poursuivre l'information des familles afin d'assurer un meilleur accès à l'offre d'accueil du jeune enfant et aux dispositifs d'appui à la fonction parentale
- Avec les collectivités locales, coordonner et mieux faire connaître, aux partenaires, les politiques institutionnelles et les ressources locales.